DSCG 4

Comptabilité et audit

MANUEL ET APPLICATIONS

EXPERT SUP

L'expérience de l'expertise

Les manuels DSCG

DSCG 1
- *Gestion juridique, fiscale et sociale*, Manuel et Applications
  Jean-Michel Do Carmo Silva, Laurent Grosclaude

DSCG 2
- *Finance*, Manuel et Applications
  Pascal Barneto, Georges Grégorio
- *Finance*, corrigés du manuel
  Pascal Barneto, Georges Grégorio

DSCG 3
- *Management et contrôle de gestion*, Manuel et Applications
  Hélène Charrier, Nathalie Dubost, Pascal Fabre, Sabine Sépari, Guy Solle
- *Management et contrôle de gestion*, Corrigés du manuel
  Hélène Charrier, Nathalie Dubost, Pascal Fabre, Sabine Sépari, Guy Solle

DSCG 4
- *Comptabilité et audit*, Manuel et Applications
  Robert Obert, Marie-Pierre Mairesse
- *Comptabilité et audit*, Corrigés du manuel
  Robert Obert, Marie-Pierre Mairesse

DSCG 5
- *Management des systèmes d'information*, Manuel et Applications
  Michelle Gillet, Patrick Gillet

DSCG 6
- *Épreuve orale d'économie se déroulant partiellement en anglais*, Manuel et Applications
  François Coulomb, Jean Longatte, Pascal Vanhove, Anne-Marie Schwartz, Catherine Van Renterghem

La collection Expert Sup : tous les outils de la réussite

- Les **Manuels** clairs, complets et régulièrement actualisés, présentent de nombreuses rubriques d'exemples, de définition, d'illustration ainsi que des énoncés d'application.
- Les **Corrigés** sont disponibles en fin d'ouvrage ou dans un ouvrage publié à part.

DSCG 4

Comptabilité et audit

MANUEL ET APPLICATIONS

Robert OBERT
Agrégé des techniques économiques de gestion
Docteur en sciences de gestion
Diplômé d'expertise comptable

Marie-Pierre MAIRESSE
Docteur en sciences de gestion
Professeur des universités à l'IAE de Valenciennes
Diplômée d'expertise comptable

2015/2016

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, 2015
5 rue Laromiguière 75005 Paris
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-073064-3
ISSN 1269-8792

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Chapitre 1 **Information comptable et management financier** 3
Section 1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes 3
Section 2 Communication financière 14
Fiche de synthèse 49
Applications 52

Chapitre 2 **Évaluation financière des sociétés et des groupes** 66
Section 1 Relations entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur 67
Section 2 Évaluation à la valeur comptable 75
Section 3 Évaluation à la valeur de marché des éléments 78
Section 4 Évaluation par actualisation des flux 86
Section 5 Pratique de l'évaluation des sociétés et des groupes 101
Fiche de synthèse 112
Applications 116

Chapitre 3 **Opérations de fusion** 123
Section 1 Contexte juridique 124
Section 2 Aspects fiscaux de la fusion 136
Section 3 Modalités financières du traité de fusion 140
Section 4 Comptabilisation des fusions proprement dites 148
Section 5 Comptabilisation des apports partiels d'actifs et des scissions 165
Section 6 Rétroactivité des fusions 170
Fiche de synthèse 172
Applications 176

Chapitre 4 **Les comptes consolidés : principes, retraitements de préconsolidation** 205
Section 1 Notions de consolidation et de groupe : cadre réglementaire et légal 206
Section 2 Normes internationales de comptabilité et d'information financière IFRS 215
Section 3 Périmètre de consolidation, méthodes de consolidation et pourcentages d'intérêt et de contrôle 236
Section 4 Retraitements de préconsolidation 246
Section 5 Comptabilisation des opérations à terme (instruments financiers dérivés) en normes françaises 297
Fiche de synthèse 307
Applications 310

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

Chapitre 5 **Comptes consolidés : retraitements de consolidation, documents de synthèse** 331
Section 1 Élimination des comptes réciproques et des résultats internes 331
Section 2 Traitement des écarts de première consolidation 336
Section 3 Traitement des titres mis en équivalence et des titres des entités intégrées 351
Section 4 Variation du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation 364
Section 5 Documents de synthèse consolidés 378
Section 6 Organisation pratique de la consolidation 393
Section 7 Comptes combinés 394
Section 8 Évaluation par équivalence dans les comptes individuels 399
Fiche de synthèse 405
Applications 408

Chapitre 6 **Le cadre général de l'audit** 431
Section 1 Objectifs des audits 432
Section 2 Différents audits et leurs acteurs 438
Section 3 Perception de l'audit par le public : les rapports d'audit 458
Section 4 Déroulement de la mission d'audit 471
Section 5 Examen limité 512
Section 6 Autres interventions définies 515
Fiche de synthèse 535
Applications 539

Chapitre 7 **Le contrôle interne** 558
Section 1 Notion de contrôle interne 558
Section 2 Objectifs du contrôle interne 561
Section 3 Composantes du contrôle interne 564
Section 4 Contrôle interne, systèmes d'information et contrôle de qualité de l'entreprise 576
Section 5 Appréciation du contrôle interne 581
Fiche de synthèse 603
Applications 607

Chapitre 8 **Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal** 617
Section 1 Cadre légal et réglementaire de l'audit 617
Section 2 Déontologie de l'auditeur légal 629
Section 3 Responsabilité de l'auditeur légal 640
Fiche de synthèse 647
Applications 650

Annexes

Lexique 659
Index 669
Table des matières 674

Pour réussir le DCG et le DSCG

Le cursus des études conduisant à l'expertise comptable est un cursus d'excellence, pluridisciplinaire, vers lequel se dirigent, à raison, de plus en plus d'étudiants.

Dunod dispose depuis de très nombreuses années d'une expérience confirmée dans la préparation de ces études et offre aux étudiants comme aux enseignants, une gamme complète d'ouvrages de cours et d'entraînement qui font référence.

Ces ouvrages sont entièrement adaptés aux épreuves, à leur esprit comme à leur programme, avec une qualité toujours constante. Ils sont tous régulièrement actualisés pour correspondre le plus exactement possible aux exigences des disciplines traitées.

La collection Expert Sup propose aujourd'hui :

– des manuels complets mais concis, strictement conformes aux programmes, comportant des exemples permettant l'acquisition immédiate des notions exposées, complétés d'un choix d'applications permettant l'entraînement et la synthèse ;
– des ouvrages de cas pratiques originaux, avec la série « Tout l'entraînement », spécialement conçue pour mettre en pratique et bien assimiler toutes les difficultés du programme des épreuves ;
– les Annales DCG, spécifiquement dédiées à la préparation de l'examen.

Elle est complétée d'un ensemble d'outils pratiques de révision, avec la collection Express DCG, ou de mémorisation et de synthèse avec les « Petits Experts » (*Petit fiscal*, *Petit social*, *Petit Compta*, *Petit Droit des sociétés*…).

Ces ouvrages ont été conçus par des enseignants confirmés ayant une expérience reconnue dans la préparation des examens de l'expertise comptable.

Ils espèrent mettre ainsi à la disposition des professeurs et des étudiants les meilleurs outils pour aborder cette réforme et leur assurer une pleine réussite.

Jacques Saraf
Directeur de collection

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

MANUEL
MODE D'EMPLOI

Clair et bien structuré, le cours présente **toutes les connaissances au programme** de l'épreuve DSCG4
Plus de **100 exemples** de cas chiffrés et corrigés permettant de comprendre et d'appliquer immédiatement
les connaissances à acquérir

Le cours
complet et progressif

Les références aux ***textes officiels***

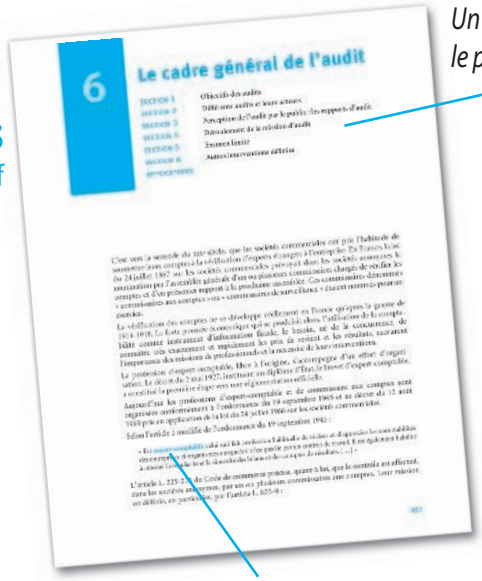
6
Le cadre général de l'audit

Un ***mini-sommaire*** *précise le plan du chapitre*

De nombreux ***exemples*** *chiffrés et corrigés*

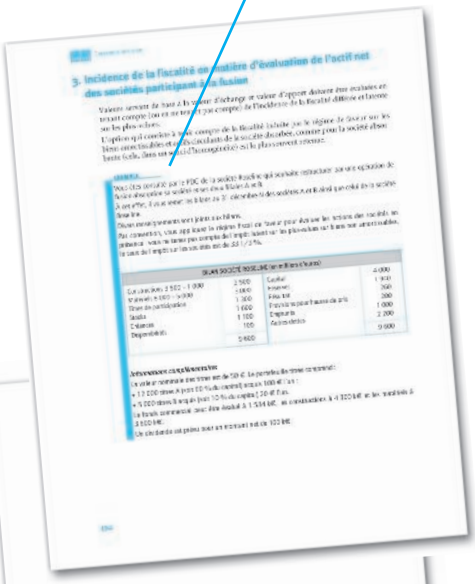
3. Incidence de la fiscalité en matière d'évaluation de l'actif net des sociétés participant à la fusion

Les ***mots clefs*** *sont signalés en couleur*

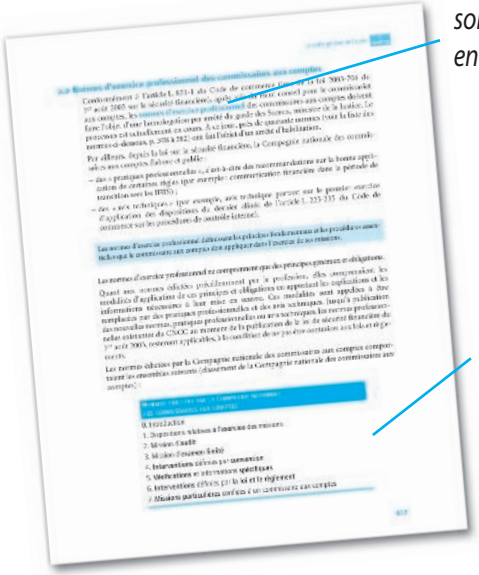

Les ***encadrés*** *en couleur mettent l'accent sur les définitions et les notions importantes*

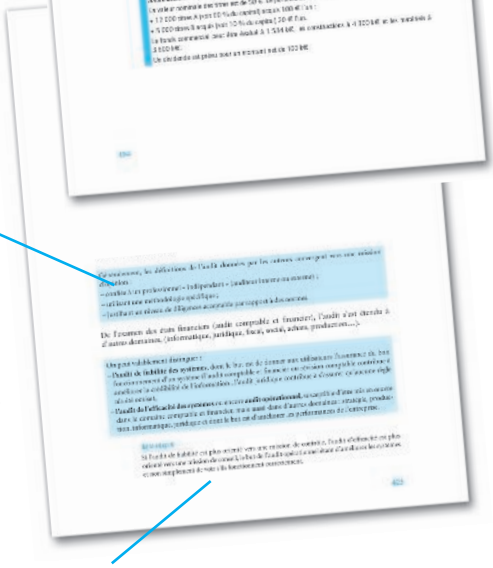

Les ***hors textes*** *illustrent et complètent le cours*

Les ***remarques*** *offrent un complément d'information*

80 énoncés d'application et études de cas couvrant tous les points du programme permettent la mise en œuvre et la validation des acquis.

En annexe de fin d'ouvrage, le **lexique**, l'**index** et la **table des matières** détaillée sont autant d'outils complémentaires.

Les énoncés d'application

de thématiques variées
et de complexité progressive
sont regroupés en fin de chapitre

APPLICATIONS

APPLICATION 10 Opérations sur instruments financiers dérivés

APPLICATION 11 Opérations faites en commun ou pour le compte de tiers

Le lexique et l'index

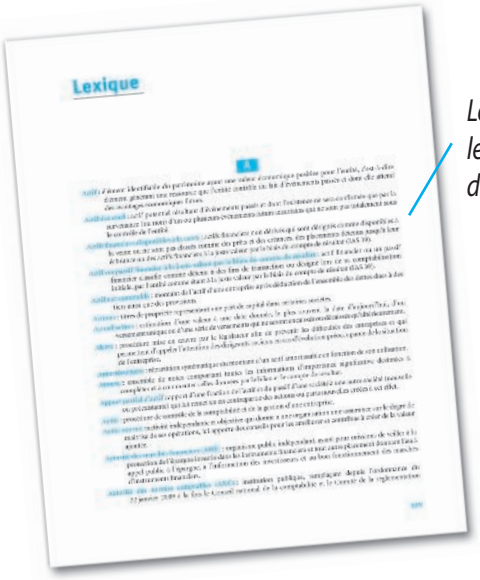
Lexique

*Le **lexique** reprend les définitions de tous les mots clefs*

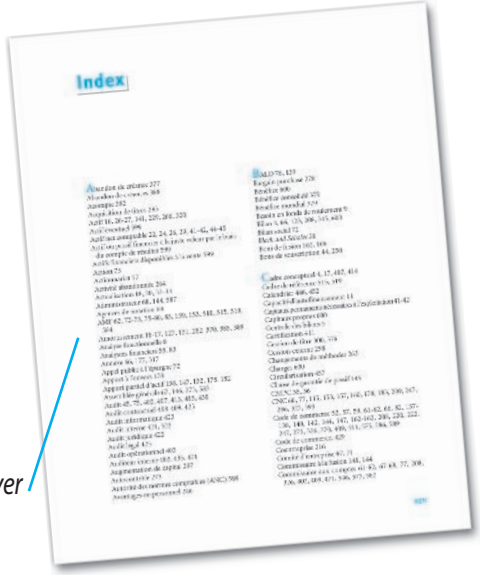
Index

*L'**index des notions** permet de les retrouver facilement dans l'ouvrage*

Programme de l'épreuve n° 4, DSCG Comptabilité et audit*

DURÉE DE L'ENSEIGNEMENT	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	COEFFICIENT
(à titre indicatif) 180 heures 20 crédits européens	Épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions	4 heures	1,5

THÈMES	SENS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE	NOTIONS ET CONTENUS
1. Information comptable et management financier (30 heures)		
1.1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes	Exprimer et justifier une opinion sur les comptes analysées en cernant les contours de l'entité	Contexte et méthodologie du diagnostic financier des sociétés et des groupes Rentabilité et profitabillité de l'entité Structure financière de l'entité Génération des flux de l'entité
1.2 Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS	Développer une réflexion sur la valeur à partir de la théorie économique et la transposer dans le domaine comptable	Relations entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur Évaluation à la valeur comptable Évaluation à la valeur de marché des éléments Évaluation par actualisation des flux prévisionnels et méthode de détermination des taux d'actualisation pertinents
1.3 Communication financière	Faire le lien entre le diagnostic financier, l'ingénierie financière, les contraintes économiques et juridiques et l'équilibre du pouvoir	Communication financière et actionnariat Communication financière et gouvernance Communication financière et marchés financiers (introduction en bourse, émission de titres)
2. Opérations de fusion (30 heures)		
	Analyser et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités	Contexte juridique : fusion création, fusion absorption, scission, apport partiel d'actif Modalités financières du traité de fusion : évaluation des éléments apportés, critères de choix de la méthode d'évaluation, parité d'échange Rétroactivité des fusions Comptabilisation des différentes opérations de restructuration Incidences comptables du régime fiscal des fusions

☞

** Arrêtés du 08.03.2010 et du 28.03.2014.*

3. Comptes de groupe (60 heures)		
3.1 Principes de consolidation		Définition des groupes Pourcentages d'intérêts et de contrôle Cadre réglementaire et légal national et normes comptables internationales (IFRS)
3.2 Processus d'élaboration des comptes de groupe	Comprendre l'incidence comptable de la définition d'une entité et de son périmètre (le périmètre doit-il être défini selon des critères juridiques – droit de propriété – ou de contrôle ?)	Périmètre de consolidation Opérations de pré-consolidation Méthodes de consolidation Retraitements de consolidation Élimination des comptes réciproques et des résultats internes Traitement des écarts de première consolidation Variations du pourcentage d'intérêts et du périmètre de consolidation Comptes combinés
3.3 Documents de synthèse des groupes		Bilan, compte de résultat, annexe Tableau des variations des capitaux propres Tableau des flux
4. Contrôle interne et audit (60 heures)		
4.1 Cadre général de l'audit	Montrer le caractère spécifique de l'audit en tant qu'instrument de légitimation financière (crédibilité, sincérité, régularité, transparence)	Objectifs des audits Les différents audits et leurs acteurs La perception de l'audit par le public Cadre conceptuel de l'audit des états financiers et d'autres documents publiés Audit légal, audit contractuel Normes d'audit
4.2 Le contrôle interne	Montrer le rôle et l'importance du contrôle interne dans le fonctionnement d'une organisation	Objectifs du contrôle interne Cadre conceptuel du contrôle interne Contrôle interne, systèmes d'information et contrôle de qualité de l'entreprise Appréciation du contrôle interne (y compris dans un environnement informatique)
4.3 Les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal	Illustrer, en prenant l'exemple des missions d'audit, les mécanismes de légitimation de l'information financière et leur rôle dans la construction de la confiance nécessaire au fonctionnement des marchés	Déontologie (indépendance, secret professionnel) Responsabilité (civile, pénale et disciplinaire)

Indications complémentaires

2 **Les cas particuliers des fusions entre sociétés comportant des participations préalables (simples ou croisées) doivent être étudiés.**

3.2 **Les retraitements de consolidation concernent : les retraitements d'homogénéité, les retraitements pour des raisons d'ordre fiscal, les retraitements des différences temporaires, l'ajustement des comptes réciproques, la conversion des comptes des sociétés étrangères.**

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

Introduction générale

« Si le commis a failli et n'a pas repris l'argent consigné qu'il avait remis au négociant, on ne peut porter à l'actif l'argent non consigné. »
Article 105 du Code d'Hammourabi XVII[e] s. av. J.-C.
(traduction du RP Vincent Sheil 1902).

La comptabilité et l'audit sont des disciplines très anciennes. Ainsi, en 1494, Luca Pacioli publia, un ouvrage intitulé « *Summa de Arithmetica, Geometria Proportioni et Proportionalita* », sorte de petite encyclopédie de sciences mathématiques dont l'un des chapitres « *Tractatus Particularis de Computis e Scripturis* » était consacré à la comptabilité. Pacioli s'était inspiré de la pratique des marchands de l'époque (comptabilité dite des « parties doubles selon la mode de Venise ») ainsi que des manuels manuscrits à l'usage de l'enseignement des maîtres des écoles de comptabilité de Venise. L'audit, quant à lui avait eu sa première manifestation avec l'ordonnance de Philippe V le Long qui, en 1319, codifia ce qui devint la Cour des Comptes, où la fonction d'auditeur désignait le premier grade de la hiérarchie.

Mais ces disciplines fort anciennes sont aussi résolument modernes. Sous l'effet du développement des échanges économiques et de l'importance prise par les marchés financiers, la comptabilité est devenu le langage fondamental de la communication financière et l'audit l'instrument qui assure à la comptabilité la fiabilité nécessaire. La mondialisation de l'économie a conduit les acteurs a utiliser un langage commun. L'IASC (*International Accounting Standard Committee*) créée en 1973, devenue IASB (*International Accounting Standard Board*) et l'IFAC (*International Federation of Accountants*) créé en 1977 ont conduit à l'adoption d'un langage commun accepté partout dans le monde, pour la comptabilité et l'audit.

Dans le premier chapitre, avant d'analyser les aspects techniques de la comptabilité et de l'audit, nous présenterons la relation qui lie la gestion de l'entreprise et l'information comptable. Seront examinés notamment le diagnostic financier des sociétés et des groupes ou comment exprimer et justifier une opinion sur les comptes analysés en cernant les contours de l'entité, et la communication financière ou encore comment faire le lien entre le diagnostic financier, l'ingénierie financière, les contraintes économiques et juridiques et l'équilibre du pouvoir.

Le second chapitre sera consacré à l'évaluation financière des sociétés et des groupes, à la relation entre valeur comptable, valeur de marché et juste valeur ainsi qu'aux différentes techniques d'évaluation.

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

Puis nous attacherons aux aspects comptables et notamment ceux concernant les opérations de regroupement des entités. Nous analyserons d'abord les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités en faisant l'étude des opérations de fusion et assimilées (fusion création, fusion absorption, scission, apport partiel d'actif). Puis seront étudiées, dans un double chapitre, les techniques d'établissement des comptes consolidés en normes françaises et internationales (normes IFRS). Les comptes consolidés, depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2005 du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales et de l'ordonnance 2004-1382 du 20 décembre 2004 portant adaptation des dispositions législatives relatives à la comptabilité des entreprises aux dispositions communautaires, doivent obligatoirement pour les entités dont les titres sont cotés sur un marché réglementé et facultativement pour les autres, être établis en normes IFRS. Nous verrons notamment les retraitements d'homogénéité nécessaires pour passer de comptes individuels tenus en normes françaises (PCG) aux comptes consolidés tenus en normes IFRS. Toutes les références au Plan comptable général que nous utiliserons seront issues du PCG 2014 provenant du règlement 2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

Si la notion d'audit est utilisée depuis fort longtemps, ce n'est que vers la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, que les sociétés commerciales ont pris l'habitude de soumettre leurs comptes à la vérification d'experts étrangers à l'entreprise, en Grande-Bretagne d'abord puis aux États-Unis, en Allemagne et en France. Ces missions de contrôle, appelées aujourd'hui « missions d'audit » ont pris une importance fondamentale et la survenance d'un certain nombre d'affaires, comme en 2001 l'affaire Enron aux États-Unis, ont montré l'importance des règles qui s'attachent à ces missions. Aussi, dans les trois derniers chapitres consacrés au contrôle interne et à l'audit, on montrera le caractère spécifique de l'audit en tant qu'instrument de légitimation financière, le rôle et l'importance du contrôle interne dans le fonctionnement d'une organisation et les principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal.

Comptabilité et audit sont intimement liés. La comptabilité est la technique qui permet d'exprimer une image fidèle de la situation financière d'une entité ou d'un groupe d'entités. L'audit est la technique qui assure la crédibilité de cette image.

Chaque chapitre de cet ouvrage est accompagné d'un certain nombre d'applications dont la résolution est indispensable pour la maîtrise de ces disciplines (les corrigés figurent dans un ouvrage complémentaire(1)).

(1) Robert Obert, Marie-Pierre Mairesse, Comptabilité et audit, DSCG 4, Corrigés, *2015/2016, Dunod.*

CHAPITRE 1

Information comptable et management financier

SECTION 1 Diagnostic financier des sociétés et des groupes
SECTION 2 Communication financière
FICHE SYNTHÈSE • APPLICATIONS

La connaissance de l'information financière de l'entité est fondamentale en matière de gestion d'entreprise. Selon le § OB2 du **cadre conceptuel** 2010 de l'**IASB** : « l'objectif de l'information financière à usage général est de fournir au sujet de l'entité qui la présente des informations utiles aux investisseurs en **capitaux propres**, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de ressources de l'entité ».

Cette information financière à usage général se compose de l'ensemble des états financiers individuels et consolidés (**bilan**, **compte de résultat**, état des variations de capitaux propres, **tableau de flux de trésorerie**, notes **annexes**).

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie qui soient utiles aux utilisateurs pour la prise de décisions économiques et leur permettre de réaliser un diagnostic financier de l'entité.

Par ailleurs, les entités sont appelées à communiquer un certain nombre d'informations (états financiers et autres informations), que ce soit au niveau des relations avec les actionnaires, au niveau de la gouvernance des sociétés et des groupes, ou au niveau d'opérations sur les marchés financiers. Cette communication financière, fondamentale pour les partenaires de l'entreprise est régie notamment par des directives européennes, des articles du Code de commerce et le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

SECTION 1

DIAGNOSTIC FINANCIER DES SOCIÉTÉS ET DES GROUPES

Selon l'IASB (IAS 1 § 9) « les états financiers sont une représentation structurée de la situation financière et de la performance financière d'une entité ». C'est donc généralement à partir des trois états financiers essentiels que sont le bilan (la situation financière), le compte de résultat (la performance), le tableau de flux de trésorerie ou le tableau de finan-

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

cement (variation de la situation financière) que s'effectuera le diagnostic financier de l'entreprise.

1. Contexte et méthodologie du diagnostic financier

Les utilisateurs des états financiers comprennent les investisseurs actuels et potentiels, les membres du personnel, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers, les clients, les États et leurs organismes publics, et le public. Ils utilisent des états financiers afin de satisfaire certains de leurs besoins différents d'information.

Les décisions économiques qui sont prises par les utilisateurs des états financiers imposent une évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que leur échéance et l'assurance de leur concrétisation. C'est cette capacité qui, en fin de compte, détermine, par exemple, la capacité d'une entreprise à payer son personnel et ses fournisseurs, à payer les intérêts, à rembourser ses emprunts et à procéder à des distributions à ses propriétaires. Les utilisateurs sont mieux à même d'évaluer cette capacité à générer de la trésorerie si on leur fournit des informations qui mettent l'accent sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entreprise.

Le **diagnostic financier** a pour but de répondre aux interrogations des utilisateurs des états financiers : il sera effectué différemment selon la catégorie d'utilisateur : nous distinguerons particulièrement l'investisseur actuel et potentiel, le personnel de l'entité, les prêteurs et notamment les banquiers, les fournisseurs et autres créanciers.

1.1 Objectifs essentiels du diagnostic financier

Le diagnostic financier permet de porter un jugement sur les forces et faiblesses de l'entreprise au plan financier à partir de différentes approches utilisées en analyse financière[(1)].

Il a pour objectif de répondre à quatre interrogations essentielles du chef d'entreprise et de ses partenaires (créanciers, investisseurs, salariés, etc.) :

– l'appréciation de la solvabilité (notamment pour les créanciers) ;

– la mesure des performances de l'entreprise (notamment pour les investisseurs) ;

– la croissance par l'analyse des perspectives de développement ;

– les risques (et notamment le risque de défaillance).

1.2 Diagnostic général et diagnostic financier

Le diagnostic financier de l'entreprise impose au préalable une connaissance générale de l'entreprise et de son positionnement sur son marché à partir de laquelle l'analyste financier pourra apprécier une situation favorable ou défavorable. Cette connaissance préalable permettra d'enrichir l'analyse financière lors de l'analyse des états de synthèse. Leur ignorance peut conduire à des conclusions partielles, limitées, incomplètes, même parfois erronées. Aussi est-il nécessaire de compléter le diagnostic financier par un diagnostic plus général examinant les forces et les faiblesses de l'entreprise.

(1) Selon le programme conduisant au Diplôme de comptabilité et de gestion DCG épreuve n° 6.

Une bonne perception de l'entreprise, de ses orientations, de son positionnement sur le marché, de ses moyens et de son organisation enrichira avec bonheur le diagnostic financier.

Ce diagnostic général devrait se concentrer notamment sur les points suivants :

– historique de l'entreprise ;
– organisation et ressources humaines :
– localisation et moyens d'action ;
– orientations stratégiques et objectives de l'entreprise ;
– besoins, sources d'approvisionnement et relations fournisseurs ;
– marché et commercialisation ;
– relations de l'entreprise avec ses partenaires financiers.

1.3 Besoins et méthodologie de diagnostic de l'investisseur actuel et potentiel

Les personnes et leurs conseillers qui fournissent les capitaux à risques sont concernés par le risque inhérent à leurs investissements et par la **rentabilité** qu'ils produisent. Ils ont besoin d'informations pour les aider à déterminer quand ils doivent acheter, conserver, vendre. Les actionnaires sont ainsi intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer la capacité de l'entreprise à payer des dividendes.

Le plus souvent l'actionnaire (notamment le particulier) ne se livre pas à une véritable analyse financière. Il se réfère à la presse spécialisée ou prend le conseil d'un analyste professionnel.

1.4 Besoins et méthodologie de diagnostic du personnel de l'entité

Les membres du personnel et leurs représentants sont intéressés par une information sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise qui les emploie. Ils sont également intéressés par des informations qui leur permettent d'estimer la capacité de l'entreprise à leur procurer une rémunération, des avantages en matière de retraite et des opportunités en matière d'emploi.

1.5 Besoins et méthodologie de diagnostic des prêteurs

Les prêteurs et notamment les banquiers sont intéressés par une information qui leur permette de déterminer si leurs prêts et les intérêts qui y sont liés seront payés à l'échéance.

C'est aux banquiers que revient le mérite d'avoir conçu et développé les premiers outils de diagnostic financier, et intégré à leur prise de décision leurs améliorations successives.

La Banque de France avait créé en 1968 la « Centrale des bilans » qui présentait :

– une base de données harmonisée sur les entreprises ;
– un service d'analyse financière et de diagnostic (présent sur l'ensemble du territoire) ;
– un observatoire économique du tissu productif national, régional et local.

La Centrale des bilans a été supprimée en 2009 (notamment en raison des taux de réponse en forte baisse) et a laissé la place à la base de données FIBEN (fichier bancaire des entreprises), tenue par la Banque de France et alimentée à partir des seules données de la liasse fiscale.

Le fichier FIBEN fournit pour chaque **entreprise** : son chiffre d'affaires, la côte de paiement attribuée par la Banque de France, mais aussi les crédits en cours et surtout les fichiers des incidents de paiement, d'où l'intérêt qu'y portent les banques. Ces informations reflètent la capacité des entreprises à honorer leurs engagements auprès des établissements bancaires ou autres créanciers et organismes de crédit qui peuvent les consulter gratuitement.

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

1.6 Besoins et méthodologie de diagnostic des fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créditeurs sont intéressés par une information qui leur permet de déterminer si les montants qui leur sont dus seront payés à l'échéance. Les fournisseurs et autres créditeurs sont intéressés par l'entreprise pour une période plus courte que les prêteurs, à moins qu'ils ne dépendent de la continuité de l'entreprise lorsque celle ci est un client majeur.

2. Rentabilité et profitabilité de l'entité

L'information sur la performance d'une entreprise, en particulier sur sa **rentabilité** et sa **profitabilité**, est nécessaire afin d'évaluer les changements potentiels de ressources économiques qu'elle est susceptible de contrôler dans l'avenir. L'information sur la variabilité de la performance est, à cet égard, importante. L'information sur la performance est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie sur la base de ses ressources existantes. Elle est également utile pour élaborer des jugements sur l'efficacité avec laquelle l'entreprise pourrait employer des ressources supplémentaires.

EXEMPLE

Pour pouvoir effectuer une analyse de la profitabilité et de la rentabilité de ses entreprises clientes, la banque Hadrien a fait la sélection des outils d'analyse suivants :

- soldes intermédiaires de gestion (tirés de comptes en PCG) : marge commerciale, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant avant impôt, résultat exceptionnel, résultat net comptable ;
- résultat opérationnel courant, résultat opérationnel, coût de l'endettement financier net, résultat net d'impôt des activités poursuivies, résultat net d'impôt des activités abandonnées (tirés de comptes IFRS – recommandation ANC (2013-03)) ;
- EBITDA (*earning before interest, taxes, depreciation and amortization*) indicateur censé mesurer la capacité de l'entreprise à financer sans appel à des fonds extérieurs ses investissements en immobilisations et besoins de fonds de roulement ;
- résultat par action (résultat de base et résultat dilué) ;
- seuil de rentabilité ;
- capacité d'autofinancement ;
- trésorerie potentielle disponible (ou free cash flow) ;
- excédent de trésorerie d'exploitation ;
- ratio de rentabilité financière (ou ROE : *return on equity*) : résultat courant après impôt (ou résultat opérationnel)/capitaux propres ;
- ratio de rentabilité économique (ou ROCE : *return on capital employed*) : résultat d'exploitation (ou résultat opérationnel)/actif total.

3. Structure financière de l'entité

La situation financière d'une entreprise est affectée par les ressources économiques qu'elle contrôle, par sa **structure financière**, sa liquidité et sa solvabilité, et sa capacité à s'adapter aux changements de l'environnement dans lequel elle opère. L'information sur les ressources économiques contrôlées par l'entreprise et sa capacité dans le passé à modifier ces ressources est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'avenir. L'information sur la structure financière est utile

pour prédire les besoins d'emprunts futurs et pour prédire comment les bénéfices et les flux de trésorerie futurs seront répartis entre ceux qui ont un intérêt dans l'entreprise. Elle est également utile pour prédire la probabilité d'obtention par l'entreprise de nouveaux financements. L'information sur la liquidité et la solvabilité est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à respecter ses engagements financiers à échéance. La liquidité fait référence à la disponibilité de trésorerie dans un avenir proche après avoir pris en compte les engagements financiers sur la période. La solvabilité fait référence à la disponibilité de trésorerie à plus long terme pour satisfaire les engagements financiers lorsqu'ils arriveront à échéance.

EXEMPLE

Pour pouvoir effectuer une analyse de la structure financière de ses entreprises clientes, la banque Hadrien a fait la sélection des outils d'analyse suivants :

- présentation fonctionnelle du bilan mettant en évidence à l'actif les masses suivantes : emplois stables, emplois circulants (exploitation et hors exploitation), trésorerie active et au passif les masses suivantes : ressources stables, ressources exploitation et hors exploitation, trésorerie passive ;
- détermination du fonds de roulement et du besoin de fonds de roulement ;
- ratios de liquidité : liquidité totale : actif court terme/dettes court terme ; liquidité restreinte : actif court terme (hors stocks)/dettes court terme ; liquidité immédiate : disponibilités/dettes court terme ;
- ratios d'indépendance financière : endettement financier à long et moyen terme/capitaux propres ; endettement financier/capacité d'autofinancement ; endettement court terme/endettement long terme ;
- ratio de solvabilité : actifs/dettes.

4. Génération des flux de l'entité

L'information concernant les variations de la **situation financière** d'une entreprise est utile afin d'apprécier ses activités d'investissement, de financement et opérationnelles au cours de l'exercice. Cette information est utile pour fournir à l'utilisateur une base pour apprécier la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et pour déterminer les besoins qu'a l'entreprise d'utiliser ces flux de trésorerie.

EXEMPLE

Pour pouvoir effectuer une analyse de la structure financière de ses entreprises clientes, la banque Hadrien a fait la sélection des outils d'analyse suivants :

- tableau de flux de trésorerie dégageant les flux de trésorerie liés à l'activité, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, les flux de trésorerie liées aux opérations de financement et les variations de trésorerie de l'exercice (tableau de flux de trésorerie de la norme IAS 7, tableau de flux de trésorerie de la recommandation 2013-03 de l'ANC, tableau de flux de l'Ordre des Experts-Comptables (avis n° 30 le décembre 1997), tableau du règlement 99-02 du CRC pour les comptes consolidés) ;
- tableau de flux de trésorerie simplifiés sur une longue période ;
- analyse du fonds de roulement sur une longue période.

5. Les outils du diagnostic financier

Le lecteur pourra retrouver dans des ouvrages de finance préparant notamment au DCG 6 « Finance d'entreprise » et DSCG 2 « Finance » des analyses approfondies des outils

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

d'analyse financière. Dans cet ouvrage, nous nous limiterons à la présentation de quelques outils classiques.

5.1 L'analyse du bilan

L'analyse du bilan comprend deux points essentiels : l'analyse fonctionnelle du bilan et l'analyse de l'équilibre entre fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie.

a) Analyse fonctionnelle du bilan

L'analyse fonctionnelle du **bilan** classe les éléments de l'actif (emplois) et du passif (ressources) selon les fonctions auxquelles on peut les rattacher :

– investissements et financement (éléments durables) ;

– exploitation (éléments circulants) ;

qui correspondent à des cycles (cycles longs d'investissement et financement et cycles courts d'exploitation).

L'établissement d'un bilan fonctionnel se fait à partir des valeurs brutes du bilan comptable avant répartition. Les amortissements et dépréciations sont donc éliminés de l'actif soustractif et rajoutés aux capitaux propres. Les actifs fictifs (frais d'établissement, charges à répartir, écarts de conversion) et les passifs fictifs (écarts de conversion) sont déduits ou ajoutés aux capitaux propres. Les primes de remboursement des obligations sont déduites des ressources empruntées. Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques sont retranchées des dettes financières et sont considérées comme de la trésorerie de passif.

Le bilan fonctionnel condensé en grandes masses se présente ainsi :

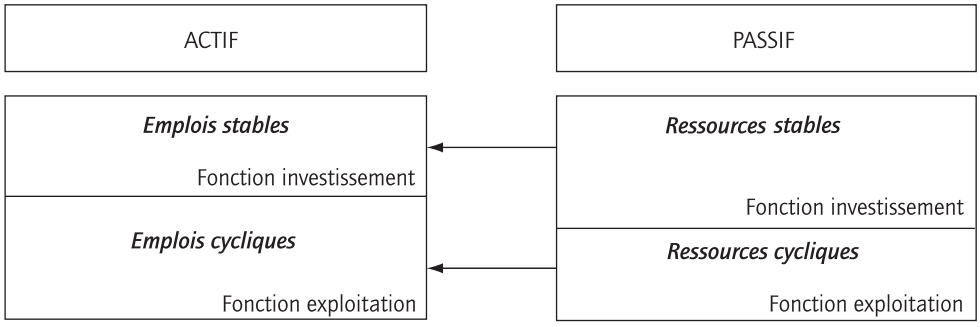

Il comprend :

Au passif :

• Ressources stables (ou durables) :

– ressources propres,

– ressources empruntées ;

• Passif circulant (ressources cycliques) :

– dettes circulantes,

– trésorerie passive ;

À l'actif :

• Emplois stables : actif immobilisé ;

• Actif circulant (emplois cycliques) :

– stocks,

– créances,

– trésorerie positive.

b) Analyse en fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie

• Le fonds de roulement (FR) représente la partie de l'actif circulant financée par les ressources stables ; il va permettre de répondre aux besoins de financement de l'activité de l'entreprise désignée sous l'expression de « besoin en fonds de roulement ».

Fonds de roulement = Ressources stables – Emplois stables

• Le besoin en fonds de roulement (BFR) est la résultante du décalage entre l'achat et la vente des biens (existence de stocks), les ventes et leurs encaissements (constitution de créances sur les clients), les achats et leurs décaissements (constitution entre les éléments circulants du bilan).

Besoin en fonds de roulement = Stocks + Créances – Dettes circulantes

• Le fonds de roulement doit être normalement suffisant pour faire face au besoin de fonds de roulement (l'équilibre se faisant avec la trésorerie).

Trésorerie = Fonds de roulement – Besoin en fonds de roulement

5.2 L'analyse du compte de résultat

L'analyse du **compte de résultat** peut s'effectuer en déterminant un certain nombre de soldes intermédiaires de gestion et en déterminant la capacité d'autofinancement de l'entreprise :

a) La détermination des soldes intermédiaires de gestion

■ *La détermination des soldes intermédiaires de gestion du PCG*

Dans son compte de résultat en liste (art. 821-4), le PCG dégage quatre résultats intermédiaires avant la détermination du résultat net :

– le résultat d'exploitation, différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation ;

– le résultat financier, différence entre les produits financiers et les charges financières ;

– le résultat courant avant impôts, égal à la somme algébrique du résultat d'exploitation et du résultat financier ;

– le résultat exceptionnel, différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles.

Dans son modèle de **document de synthèse** du système développé, le PCG présente par ailleurs (art. 832-8) un tableau des soldes intermédiaires de gestion, plus détaillé, comprenant les soldes suivants :

– marge commerciale ;

– production de l'exercice ;

– valeur ajoutée ;

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

– excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation ;
– résultat d'exploitation (bénéfice ou perte) ;
– résultat courant avant impôt (bénéfice ou perte) ;
– résultat exceptionnel (bénéfice ou perte) ;
– résultat net (bénéfice ou perte).

■ *La détermination des soldes intermédiaires dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers »*

La norme IAS 1 ne présente pas, contrairement au PCG, de modèle de compte de résultat.

Il faut d'ailleurs noter que depuis les révisions de la norme IAS 1 de septembre 2007 et juin 2011 le compte de résultat est appelé « état de résultat net et des autres éléments du résultat global » ou « *statement of profit or loss and other comprehensive income* ».

Selon la norme (§ 81), les entités peuvent présenter les informations conduisant au résultat global :

– en un seul état ;
– en deux états, un premier état présentant les éléments du résultat net et un second état partant du résultat net et présentant les autres éléments du résultat global.

On appelle autres composants (ou éléments) du résultat global, les éléments de produits et de charges comptabilisés directement en capitaux propres pour la période, par exemple :

– les écarts de conversion sur les **filiales** étrangères ;
– les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies ;
– les réévaluations des immobilisations ;
– les variations de **juste valeur** des **instruments financiers** de couverture de flux de trésorerie.

La recommandation 2013-03 de l'ANC du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales préconise une présentation en deux états : un état détaillant les composantes du résultat net et un deuxième état commençant par le résultat net et détaillant les gains et pertes comptabilisés directement en **capitaux propres**.

Compte tenu du fait que le résultat sur les activités abandonnées doit être séparé du résultat sur les activités maintenues, on retrouve le plus souvent, dans les comptes tenus selon les normes IFRS, au moins les soldes suivants :

– résultat sur les activités maintenues ;
– résultat sur les activités abandonnées ;
– résultat net ;
– autres éléments du résultat global ;
– résultat global.

■ *La détermination des soldes intermédiaires dans les grandes entreprises internationales*

Dans la présentation des états financiers, les grandes entreprises présentent souvent des soldes intermédiaires spécifiques utilisés notamment dans les pays anglo-saxons.

EXEMPLE

Société Toyota

- Operating income (*résultat opérationnel*)
- Income before income taxes and equity in earnings of affiliated companies (*résultat avant impôt et quote-part de résultat des entités mises en équivalence*)
- Net income (*résultat net*)
- Net income attributable to the noncontrolling interests (*résultat net attribuable aux intérêts minoritaires*)
- Net income attributable to Toyota Motor Corporation (*résultat net attribuable à Toyota Motor Corporation)*

Un état (état de résultat global consolidé – *Consolidated Statements of Comprehensive Income*) partant du résultat net est présenté par ailleurs.

Nestlé (comptes en langue française)

- Résultat opérationnel courant
- Résultat opérationnel
- Bénéfice avant impôts, sociétés associées et coentreprises
- Bénéfice de l'exercice

Un état du résultat global partant du bénéfice de l'exercice comptabilisé au compte de résultat net est présenté par ailleurs.

Coca Cola

- Gross profit (*marge brute*)
- Operating income (*résultat opérationnel*)
- Income before income taxes (*résultat avant impôt*)
- Consolided net income (*résultat net consolidé*)

Un état du résultat global (*Total comprehensive income*) partant du résultat net consolidé est présenté par ailleurs.

Orange

- Résultat d'exploitation
- Résultat financier
- Résultat net de l'ensemble consolidé

Un état du résultat global consolidé partant du résultat net consolidé est présenté par ailleurs.

b) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement est la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle peut se déterminer, soit à partir de l'excédent brut d'exploitation, soit à partir du résultat net. Elle est parfois appelée dans le monde financier « marge brute d'autofinancement » ou *cash flow*.

Capacité d'autofinancement : excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation) + autres produits d'exploitation – autres charges d'exploitation + produits financiers (sauf reprises sur provisions) – charges financières (sauf dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financiers) + produits exceptionnels (sauf produits des cessions d'immobilisations, quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat de l'exercice, reprises

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

sur provisions exceptionnelles) – charges exceptionnelles (sauf valeur nette comptable des immobilisations cédées, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles) + transferts de charges d'exploitation – participation des salariés aux résultats – impôts sur les bénéfices.

ou

Capacité d'autofinancement = résultat net de l'exercice + dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d'exploitation, financières, exceptionnelles) – reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (d'exploitation, financières, exceptionnelles) + valeur nette comptable des immobilisations cédées – produits des cessions d'immobilisations – quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat de l'exercice.

L'autofinancement est la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes versés aux associés.

5.3 L'analyse du tableau de flux de trésorerie

Le **tableau de flux de trésorerie** dégage trois soldes intermédiaires :

– flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles ;

– flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement ;

– flux net de trésorerie provenant des activités de financement.

Le tableau de ces trois flux donne la variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (différence entre situation de début et de fin d'exercice).

Les opérations d'exploitation ou activités opérationnelles (*operating activities)* recouvrent les principales opérations de l'entité produisant des revenus ainsi que les autres opérations qu'on ne peut qualifier d'opérations d'investissement ou de financement.

Les opérations d'investissement ou activités d'investissement (*investing activities)* comprennent les acquisitions et les cessions d'actifs à long terme ainsi que les autres investissements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les opérations de financement ou activités de financement *(financing activities)* résultent de la variation des capitaux propres et de l'endettement de l'entité.

Le **tableau de financement** du système développé de l'article 832-10 du **Plan comptable général** (utilisé dans certains cas dans le cadre des comptes individuels) distingue la capacité d'autofinancement et la variation du fonds de roulement net global (analysé en variations exploitation, hors exploitation et trésorerie).

5.4 Les ratios

Pour suivre l'évolution de la situation financière d'une entreprise, l'examen du bilan, du compte de résultat, voire du tableau de flux de trésorerie, doit être complété par l'étude et l'appréciation des rapports existant entre différents postes ou groupes de postes. Cette procédure entre dans ce que l'on appelle la méthode des ratios. Un **ratio** peut être défini comme étant le quotient arithmétique de la valeur de deux éléments caractéristiques dans la gestion de l'entreprise. Le ratio, qui joue ainsi le rôle de chiffre-mesure, répond à un besoin de comparaison.

EXEMPLES DE RATIOS

Ratios de structure financière

- Ratio de couverture des emplois stables = Ressources stables/Emplois stables (ou ratio de financement des immobilisations) : doit être supérieur à 1, sinon FR < 0

- Ratio de couverture des capitaux investis = Ressources stables/(Emplois stables + BFR d'exploitation) : doit être également supérieur à 1, sinon Trésorerie < 0
- Ratio d'autonomie financière = Ressources propres/Totalité des dettes
- Ratio d'indépendance financière = Ressources propres/Ressources stables

Ratios de rotation

- Délai de rotation des stocks (en jours) = (Stock moyen/Coût d'achat annuel) × 360
- Délai de rotation des clients (en jours) = (Créances clients/Ventes annuelles TTC × 360
- Délai de rotation des fournisseurs (en jours) = (Dettes fournisseurs/Achats TTC + Services extérieurs TTC) × 360

Ratios de profitabilité

Mettent en relation un profit ou une marge avec le niveau d'activité mesuré par le chiffre d'affaires :

- Taux de marge brute d'exploitation = Excédent brut d'exploitation/Chiffre d'affaires HT
- Taux de marge bénéficiaire = Résultat de l'exercice/Chiffre d'affaires HT

Ratios de rentabilité

Mettent en relation un profit et les capitaux mis en œuvre pour l'obtenir :

- Taux de rentabilité financière = Résultat de l'exercice/Capitaux propres
- Taux de rentabilité économique = (Résultat + charges d'intérêts)/(Capitaux propres + Emprunts)

5.5 La méthode des scores, outil de l'analyse du risque de défaillance de l'entité

Par combinaison de ratios simples, on cherche à constituer un indicateur synthétique permettant d'avoir une information sur le degré de vulnérabilité de l'entreprise, en évaluant son risque de défaillance.

La méthode de scores la plus simple à utiliser est celle de Conan et Holder.

Par référence au bilan financier, Conan et Holder(1) ont étudié les valeurs de 31 ratios applicables à 190 PME et ont obtenu la fonction score suivante :

$$\mathbf{Z = 16\,R1 + 22\,R2 - 87\,R3 - 10\,R4 + 24\,R5}$$

avec :

- R1 = Réalisable et disponible/Total de l'actif
- R2 = Capitaux permanents/Total de l'actif
- R3 = Frais financiers/Chiffre d'affaires HT
- R4 = Frais de personnel/Valeur ajoutée
- R5 = Excédent brut d'exploitation/Total des dettes

Plus la valeur du score Z est élevée, plus le risque de défaillance est faible.

Des méthodes plus élaborées ont par ailleurs été mises en place ; parmi celles-ci, il y a lieu de citer la méthode des scores de la Centrale des bilans puis celle de FIBEN (voir ci-dessus §1.5) de la Banque de France. En effet, au cours de la décennie quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix, devant la multiplication des défaillances d'entreprises, la Banque de France a initié une série de travaux sur la détection précoce des défaillances d'entreprises. Il en est résulté la mise au point d'une formule de score applicable aux petites et moyennes entreprises (PME) de l'industrie adhérentes de la Centrale de bilans.

(1) *J. Conan, M. Holder,* Variables explicatives de performances et contrôle de gestion dans les PMI. *Thèse d'État en Sciences de Gestion Université Paris IX, 1979.*

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

Aujourd'hui un **score BDF (Banque de France)** peut être déterminé à partir des bases de données **FIBEN** dans un certain nombre de secteurs (industrie, transport, commerce de gros, commerce de détail et réparation automobile, hôtels et hébergements de courte durée, cafés et restaurants, construction, services aux entreprises) en utilisant un certain nombre de paramètres (pour le secteur industrie : taux de marge, importance des **charges** financières vis-à-vis de l'excédent brut global, poids des dettes fiscales et sociales, importance des délais des dettes fournisseurs, poids de l'endettement financier, importance de la trésorerie nette, importance du fonds de roulement net global, poids des créances douteuses et litigieuses.

SECTION 2
COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le management financier à partir de l'information comptable ne se résume pas simplement au diagnostic financier des sociétés et des groupes, il a aussi pour objet, par la communication financière, de capter l'intérêt des acteurs du marché au profit de l'entreprise.

De nombreuses dispositions issues du droit national ou du droit européen ont réglementé la communication financière. Il en est ainsi :

– de la loi 2003-706 du 1er août 2003 qui a créé l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle a publié un règlement général homologué par arrêté du 12 octobre 2004 et mis à jour régulièrement ;

– du Code de commerce qui comprend de nombreuses dispositions qui obligent les sociétés et les groupes à communiquer de l'information financière ;

– du Code monétaire et financier (articles L. 451-1 à 451-3) pour ce qui concerne les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;

– de la **directive européenne** 2003/71/CE du 4 novembre 2003 (dite « directive prospectus ») et du règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004 (dit « règlement prospectus ») ;

– de la directive européenne 2004/109/CE du 15 décembre 2004 (dite « directive transparence »).

Mais les objectifs de la communication financière ne se limitent pas à une réponse aux obligations légales et réglementaires françaises et européennes : ils couvrent aussi toute l'information fournie aux actionnaires et à l'ensemble de la communauté financière sur les résultats de l'entreprise, ainsi que la création, le développement et le renforcement des liens de l'entreprise avec son environnement.

1. Communication et information financières : objectifs et destinataires

Les termes « communication financière » et « information financière » sont souvent pris l'un pour l'autre. En effet, on peut considérer que communication et information portent sur les mêmes objets et que la communication financière s'effectue à l'aide de l'information financière. Aussi, définir les termes de communication financière et d'information financière est une tâche délicate.

Selon Pascal Barneto et Georges Grégorio (1) :

(1) *P. Barneto, G. Gregorio,* Finance, DSCG 2, *Manuel et Applications, Dunod, chapitre 3, section 1.*

– « on entend par information financière, l'information relative à la situation et aux perspectives financières d'un émetteur sur les marchés financiers » ;

– « l'objectif de la communication globale est de « vendre la valeur » de l'entreprise aujourd'hui ainsi que ses perspectives. Ce qui signifie : des clients, des produits, des salariés, du climat social interne, de l'image globale de l'entreprise. La communication globale est l'intégration dans l'entreprise de cette imbrication entre la communication économique et la communication financière. »

On peut ainsi dire que « la communication financière est la transmission par l'entité au marché (actionnaires, investisseurs potentiels, analystes, agences de notation) et plus généralement au grand public d'informations financières la concernant »(1). La communication financière concerne en fait essentiellement les sociétés cotées. Elle peut être (et elle est) considérée comme une forme de marketing.

Depuis un certain nombre d'années (la communication financière s'étant développée fortement avec la financiarisation de l'économie), la communication financière a fait l'objet de la création d'associations destinées à la promouvoir. Ainsi, en 2005, à l'initiative d'Euronext, société de bourse créée en 2000 par la fusion des bourses d'Amsterdam, de Bruxelles et de Paris, de la SFAF (société française des analyses financiers), de la CLIFF (Cercle de liaison des informateurs financiers en France), du cabinet d'avocats Bredin Prat et du cabinet d'expertise comptable et d'audit Pricewaterhouse-Coopers, a été créé un Observatoire de la communication financière (OCF) dont la mission est :

« – observer et analyser, par des études et des enquêtes, l'évolution du contexte de la communication financière et son impact sur les pratiques des sociétés cotées ;

– confronter, dans le cadre de conférences, l'opinion des émetteurs et du marché et participer aux réflexions sur le sujet ;

– accompagner, dans le cadre d'ateliers de formation et à travers la publication d'ouvrages de référence, les sociétés cotées dans la gestion de leurs différentes problématiques de communication financière ».

Depuis sa création en 2005, l'Observatoire de la communication financière a publié de nombreux travaux et notamment un lexique de la communication financière et un guide « cadre et pratiques de la communication financière » (voir http://www.observatoire-comfi.com).

1.1 Objectifs de la communication financière

La communication financière est un élément clé de la transparence du marché et constitue une condition essentielle pour accroître la confiance des investisseurs, la crédibilité et la qualité d'une place financière. Cette dimension, de plus en plus stratégique, de la communication financière et le besoin, exprimé par les émetteurs, est de pouvoir fournir une information de qualité malgré la complexité accrue des contraintes réglementaires.

Pour l'émetteur, la communication financière est fondamentale notamment pour attirer et fidéliser des investisseurs qui l'accompagneront dans sa croissance, l'aideront à valoriser son titre, apporteront l'indispensable diversification de son actionnariat, et participeront à une plus grande notoriété de l'entreprise.

(1) *Vernimmen,* Lexique de finance *sur www.vernimmen.net*

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

a) Communication financière, élément de la transparence du marché

La transparence de l'information s'est imposée dans les années 1980 comme un effet de financiarisation de l'économie. Théorisée par des économistes libéraux, elle est devenue un pilier de la bonne gouvernance. Dans leur logique, pour que la régulation par le marché financier fonctionne, les opérateurs doivent être parfaitement informés sur les entreprises, de manière à faire des placements rationnels en sélectionnant les sociétés les plus performantes. Parallèlement, la transparence réduit la spéculation boursière, puisqu'elle diminue les asymétries d'information et les profits anormaux qu'on peut en tirer. D'où l'exigence, imposée aux entreprises et aux institutions financières, de transmettre aux marchés des masses d'informations.

b) Communication financière, nécessité pour accroître la confiance des investisseurs

En période de crise économique, l'indice de confiance des investisseurs est souvent en forte baisse. Aussi, pour lever un certain nombre de blocages en matière de financement de l'économie, il est nécessaire de développer la confiance des investisseurs et des ménages, notamment grâce à une plus grande diffusion de l'information sur les résultats de l'entreprise.

c) Communication financière, nécessité pour accroître la crédibilité de l'information

La crédibilité est une préoccupation majeure des producteurs d'information. La valeur de l'expertise qu'ils proposent repose essentiellement sur la confiance qu'ils suscitent auprès de leurs partenaires. La communication financière doit donc envisager la fourniture d'une information de qualité en vue d'accroître sa crédibilité.

d) Communication financière et nécessité de fournir une information de qualité

L'information financière en ce qu'elle est à la base des anticipations des agents économiques joue un rôle fondamental dans notre système d'allocation des ressources qu'est le marché. La qualité de cette information pour garantir une allocation optimale est donc primordiale et les premiers critères de qualité sont l'exactitude et la disponibilité de toute ladite information.

e) Information financière et complexité accrue des contraintes réglementaires

Comme nous l'avons précisé ci-dessus et comme nous le verrons dans les § 2, 3, 4 et 5 ci-dessous, de nombreux textes imposent aux entreprises de fournir une information financière. Se pose alors l'organisation de la communication de cette information financière obligatoire avec celle qui est utile aux partenaires de l'entreprise.

1.2 Formes de communication financière

On peut distinguer deux formes de communication financière.

a) La communication financière légale ou réglementaire

Il s'agit d'une communication dans laquelle l'entité doit fournir dans des cas précisés par la loi ou le règlement (Code de commerce, Code monétaire et financier, règlement de l'**Autorité des marchés financiers** notamment) une information financière normalisée (comptes annuels et consolidés, rapport du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance, rapport de gestion du groupe, rapport sur la gouvernance et le contrôle interne, bilan social, prospectus, note d'information relative à une offre publique d'acquisition, etc.) ;

Dans le cadre de la communication financière légale et réglementaire, il y a lieu également de distinguer l'information périodique de l'information permanente :

– l'information périodique est celle donnée par les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé à échéances régulières, sur une base annuelle, semestrielle et trimestrielle[1] ;
– l'information permanente est l'information diffusée par toute entité dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé. L'entité concernée a, en effet, l'obligation de porter dès que possible à la connaissance du public, toute information précise non publique les concernant et susceptible, si elle était rendue publique, d'avoir une influence sensible sur les cours de bourse.

Enfin, au-delà de l'information périodique et de l'information permanente, les émetteurs sont tenus de procéder à une information du marché par la publication d'un prospectus en cas d'offre au public ou d'admission aux négociations sur un marché réglementé. Ils sont également tenus au respect de certaines obligations d'information spécifiques, au titre de la réglementation des offres publiques (notamment l'obligation pour l'initiateur et la société cible de publier une note d'information).

b. La « communication financière libre »

Il s'agit d'une communication dans laquelle l'entité peut fournir toute information financière complémentaire.

La stratégie de communication financière de l'émetteur ne doit pas se limiter à diffuser, à intervalles réguliers, une information chiffrée vers les acteurs des marchés financiers, elle doit consister à mettre en place une politique marketing visant à cibler les investisseurs susceptibles d'être intéressés par la stratégie de l'entreprise.

Ainsi, une société se doit de communiquer avec ses actionnaires, mais également avec les investisseurs susceptibles de le devenir. Ce ciblage permet de :

– diversifier le type d'investisseurs dans son capital, qu'il s'agisse du montant de capitaux qu'ils gèrent, de leur stratégie de gestion ou de leur origine géographique ;
– veiller à un bon équilibre entre les actionnaires stables et ceux dont l'horizon d'investissement est à plus court terme, ce qui contribue à la liquidité de l'action.

1.3 Destinataires de l'information financière

Les destinataires de l'information financière sont multiples.

On peut distinguer[2] les investisseurs, les salariés, les analystes financiers, la presse, les clubs d'investissements, les clients et les fournisseurs.

a) Les investisseurs

Les investisseurs sont les destinataires privilégiés de la communication financière. De nombreuses entreprises sont appelées à renforcer leurs fonds propres. La communication financière doit donner confiance aux investisseurs pour permettre ce renforcement. Il y a lieu aussi de s'intéresser aux investisseurs institutionnels (établissements financiers,

(1) La loi 2014-1662 du 30 décembre 2014 portant diverses dispositions du droit de l'Union européenne en matière économique et financière, qui a transposé la directive 2013/50/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 modifiant notamment la directive 2004/109/CE dite directive « Transparence », a notamment supprimé (art. 9) l'obligation qui était prévue au IV de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier pour les sociétés dont les titres de capital sont admis aux négociations sur un marché réglementé de publier une information financière trimestrielle dans les quarante-cinq jours qui suivent la fin des premier et troisième trimestres de leur exercice. Toutefois, les entreprises pourront toujours décider volontairement de publier une information financière trimestrielle ou intermédiaire, voire des comptes trimestriels ou intermédiaires.
(2) P. Barneto, G. Gregorio, Finance, DSCG 2, *Manuel et Applications, Dunod, chapitre 3, section 1.*

© Dunod - Toute reproduction non autorisée est un délit.

compagnies d'assurance, organismes de placement collectifs en valeurs mobilières ou OPCVM, fonds de pension) par lesquels transite en grande partie l'épargne du public. Il est nécessaire également de s'intéresser aux investisseurs individuels (petits porteurs) en mettant en place des outils auxquels ils puissent accéder (lettre aux actionnaires, rapport annuel abrégé, etc.).

b) Les salariés

Les salariés doivent déjà faire d'une communication spécifique (bilan social, voir ci-après § 4), mais l'information fournie par les états financiers leur permet d'estimer notamment la pérennité de l'entité et sa capacité à leur procurer un certain niveau de rémunération. D'autre part, l'actionnariat salarié peut présenter de multiples avantages.

c) Les analystes financiers

Les analystes financiers (regroupés au sein de la Société française des analystes financiers ou SFAF) sont des professionnels dont le rôle consiste le plus souvent à produire et diffuser une étude sur une société cotée en vue d'exprimer une opinion sur ses perspectives et d'évaluer les titres qu'elle émet. Il peut travailler pour une société d'intermédiation boursière et diffuser auprès de ses clients ses recommandations sur des titres. Il peut aussi être rattaché à une activité de gestion de portefeuille et travailler exclusivement pour ses employeurs. La nécessaire indépendance intellectuelle de son jugement, vis-à-vis des émetteurs comme de ses employeurs, est protégée par la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et par le règlement général de l'AMF.

d) La presse et autres médias

Tout comme les analystes, la presse et autres médias (presse spécialisée ou presse généraliste, chaînes de télévision, Internet, etc.) ont une influence majeure sur les actionnaires individuels et les professionnels de la finance. Il y a donc lieu se soigner tout particulièrement la communication dirigée vers la presse et les médias. Il est à noter le développement de la communication financière vers Internet (voir ci-dessous 1.5)

e) Les clubs d'investissement

Les clubs d'investissement existent dans de nombreux pays. En France, la FFCI (Fédération Française des Clubs d'investissement) recense près de 15 000 clubs représentant environ 200 000 membres qui gèrent plus de un milliard d'euros.

Au-delà de la constitution d'un capital, le but principal d'un club d'investissement est pédagogique ; il permet à ses membres d'apprendre et comprendre les mécanismes économiques, financiers et boursiers, au plan national.

f) Les clients et fournisseurs

Déjà partenaires de l'entreprise, le renforcement de la publicité financière dans la presse économique est un bon moyen de toucher et de fidéliser cette cible.

1.4 Principes généraux à respecter

Un certain nombre de principes doivent être respectés pour assurer une communication financière qui permette le maintien d'une confiance des investisseurs dans l'intégrité des marchés financiers. Ces principes sont les suivants (selon guide « cadre et pratiques de la communication financière » de l'Observatoire de la communication financière : voir www.observatoirecomfi.com).

– principe d'égalité d'information entre les investisseurs ;

– principe d'homogénéité de l'information ;